

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2505

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 20

À l’alinéa 12, substituer au mot :

« dressée »

le mot :

« établie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.